



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Epovit**

**Numero d'article 11 20 12 - 11 20 16**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Résine d'enrobage pour la métallographie

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** ITW Test & Measurement GmbH  
In der Steele 2  
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE  
Téléphone 0800.89.73.71  
Téléfax 0800.88.05.27  
Site internet www.buehler.fr  
E-mail info.fr@buehler.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info.fr@buehler.com

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Société** 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

**Pictogrammes de danger** aucun

**Mention d'avertissement** aucun

**Mentions de danger** aucun

**Conseils de prudence** aucun

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** aucun

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

**Commentaire relatif aux composants** Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).



#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Indications générales</b>       | Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.  |
| <b>Après inhalation</b>            | Assurer un apport d'air frais.<br>En cas de malaises, se rendre chez le médecin.  |
| <b>Après contact cutané</b>        | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.<br>En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  |
| <b>Après contact avec les yeux</b> | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.<br>Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| <b>Après ingestion</b>             | Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.<br>Demander aussitôt l'avis d'un médecin.   |

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

|   |  |
|---|--|
| <b>Agent d'extinction approprié</b>     | Mousse.<br>Produits extincteurs en poudre.<br>Eau pulvérisée.<br>Dioxyde de carbone. |
| <b>Agent d'extinction non approprié</b> | Jet d'eau.   |

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Éviter la formation des poussières.

##### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Éviter le dégagement de poussières.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

##### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13



## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Température de stockage recommandée: 15-25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

### 8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m<sup>3</sup>; particules inhalables 3 mg/m<sup>3</sup> particules respirables).

**Protection des yeux**

Lunettes de protection.

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas inhaler les poussières.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2.

**Risques thermiques**

aucun

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Etat   | granulé                       |
| Couleur  | variable                      |
| Odeur  | pratiquement inodore          |
| Seuil olfactif                                 | Pas d'information disponible. |
| Valeur du pH                                   | non applicable                |
| Valeur du pH [1%]                              | non applicable                |
| Point d'ébullition [°C]                        | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair [°C]                            | non applicable                |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C]              | Pas d'information disponible. |
| Limite inférieure d'explosion                  | Pas d'information disponible. |
| Limite supérieure d'explosion                  | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes                         | non                           |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]       | non applicable                |
| Densité [g/ml]                                 | 1,95 - 2,1 (20 °C / 68,0 °F)  |
| Densité de versement [kg/m³]                   | 850-1000                      |
| Solubilité dans l'eau                          | insoluble                     |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]       | Pas d'information disponible. |
| Viscosité                                      | non applicable                |
| Densité relative de vapeur par rapport à l'air | non applicable                |
| Vitesse d'évaporation                          | non applicable                |
| Point de fusion [°C]                           | > 80                          |
| Auto-inflammation [°C]                         | Pas d'information disponible. |
| Temp. de décomposition [°C]                    | Pas d'information disponible. |

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.  
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

|  |   |
|--|---|
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Non irritant.   |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Non irritant.   |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Mutagénèse</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Toxicité sur la reproduction</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Cancérogénèse</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Danger par aspiration</b>   | non applicable  |
| <b>Remarques générales</b>   | Risque d'irritation mécanique en raison des particules de poussière.<br>Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.<br>Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles. |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

|   |  |
|---|--|
| <b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b> | Pas d'information disponible.  |
| <b>Comportement dans les stations d'épuration</b>             | Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.                              |
| <b>Biodégradabilité</b>                                       | Facilement éliminable à partir de l'eau.<br>Le produit n'est pas facilement biodégradable. |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

-

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.  
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.



### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

##### Produit

Disposition du même rang avec les autorités au besoin.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 070213

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150101  
150102  
150104

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**Transport routier vers ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport maritime selon IMDG** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**Transport aérien selon IATA** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable



## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |   |
|---|---|
| <b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>             | 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830 |
| <b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>          | ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)  |
| <b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b> | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.   |
| - Observer les restrictions d'emploi    | aucun   |
| - VOC (1999/13/CE)                      | 0%  |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.2 Autres informations

#### Méthode de classification



**Positions modifiées**

- SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- SECTION 5 ajouté: oxyde de carbone (CO)
- SECTION 5 ajouté: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- SECTION 6 ajouté: Veiller à assurer une aération suffisante.
- SECTION 7 ajouté: Température de stockage recommandée: 15-25 °C.
- SECTION 7 ajouté: Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
- SECTION 7 ajouté: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- SECTION 8 ajouté: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).
- SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
- SECTION 9 supprimé: non applicable
- SECTION 10 ajouté: Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
- SECTION 10 ajouté: Es can d'incendie: voir paragraphe 5.
- SECTION 10 supprimé: Pas de produits de décomposition dangereux connus.
- SECTION 10 ajouté: L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.
- SECTION 11 ajouté: non applicable
- SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- SECTION 11 ajouté: Risque d'irritation mécanique en raison des particules de poussière.
- SECTION 11 supprimé: non déterminé
- SECTION 12 ajouté: -
- SECTION 12 supprimé: Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.
- SECTION 12 ajouté: Le produit est insoluble dans l'eau.
- SECTION 12 ajouté: Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
- SECTION 12 supprimé: non déterminé
- SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
- SECTION 12 supprimé: non déterminé

Copyright: Chemiebüro®

